

Funérailles et conflit social en Côte-d'Ivoire

PARLER funérailles passionne les interlocuteurs ivoiriens : certes parce que les métaphysiques lignagères toujours essentielles sont en cause, parce que le traitement de la mort et le deuil relèvent de la sphère publique, mais aussi — et, pour les citadins, je dirai presque surtout — parce que les funérailles institutionnalisent une mise en scène générale des relations de pouvoir et de dépendance, mise en scène fort réaliste au demeurant, car l'efficacité des luttes symboliques entre les individus et les groupes en concurrence dépend très directement des richesses mises en jeu. C'est que l'espace ostentatoire des funérailles, lieu de toutes les ostentations, détermine les fractions sociales urbaines à marquer des distances qui ne doivent plus rien aux agencements lignagers et ce, de façon répétée, quasi permanente, si bien que le funéraire prend une dimension existentielle.

Ressort fondamental de tous les discours tenus sur les funérailles : l'argent. En deçà et au-delà des symbolismes enchevêtrés, les rituels funéraires sont d'abord une dépense, sans quoi ils n'existeraient pas, et l'intensité de cette dépense a des effets décisifs sur le rapport des individus à leur environnement social. Dès les premières années de l'Indépendance, le président Houphouët-Boigny a critiqué ces pratiques somptuaires et interdit les dilapidations dont les notables montraient l'exemple. Des politologues ont vu là un défi aux élites traditionnelles. Analyse naïve à double titre : d'abord parce qu'elle assimile des discours réformateurs à des réformes pratiques, ensuite parce qu'elle les prend au pied de la lettre. En réalité, à observer les célébrations funéraires organisées par les cadres politiques, on pourrait inférer des déclarations prési-

dentielles que le monopole du faste n'appartient plus en droit aux chefs coutumiers, mais revient de fait aux nouveaux « grands » : à la bourgeoisie d'État.

Les associations abidjanaises de base ou l'impossible idéal administratif

Et les Abidjanais de moindre condition sociale ? Ils subissent avec une anxiété résignée la survenue de cette catastrophe financière à répétition : le décès d'un parent, d'un covillageois, d'un originaire de leur région, d'une relation..., décès qui, immanquablement entraîne une sortie d'argent. Se défilé ? Ne pas souscrire aux cotisations lancées pour assister la famille du défunt ou, s'il s'agit d'un proche, investir au plus juste ? Même les plus critiques à l'égard des habitudes « africaines » — notamment les demandes incessantes de la « grande famille » — les plus désireux d'épargner et d'investir dans leurs propres affaires, réagissent vivement à cette suggestion : ce serait un suicide social ! Quiconque, riche ou pauvre, déclarerait qu'il a mieux à faire que de se ruiner en funérailles ne passerait pas pour un esprit libre, pour un gestionnaire avisé ou pour quelqu'un désireux de prouver qu'il vit « comme un Blanc » : on ne dira pas qu'il ne « veut pas » entrer dans le cycle des dépenses, on dira qu'il ne « peut pas ». En conséquence, il perdra le « droit à la parole ». Si, lors d'une réunion, il se mêle de donner son avis, quelqu'un le fera taire : « Toi, tu n'auras même pas 500 francs pour m'enterrer ! » Et nul ne se risque, volontairement, à perdre le droit à la parole : outre la « honte », cela signifie tout simplement compter pour rien et donc ne plus compter sur personne, être exclu du système d'assurance minimum constitué par les divers cercles de l'entourage citadin.

A Abidjan, les « originaires » s'organisent : sur la base de la parenté et du village, de la « tribu » (regroupement de villageois) et de la sous-préfecture. Ainsi ce collectif baoulé s'est-il donné un « chef général » qui, lors d'un décès, lance une cotisation auprès de tous les ressortissants de la sous-préfecture : 1 000 francs CFA pour un homme, 500 pour une femme. Le trésorier inscrit sur un cahier le nom de ceux qui ont participé. Le « chef général » ne procède à cet appel de fonds qu'avec l'accord du « Bureau » de la tribu du défunt ou de la défunte. Le Bureau compte douze membres dont un trésorier (ici, comme souvent ailleurs, le plus riche et sans doute le moins tenté) ; autrement, l'âge et le « sérieux » — soit, à ce qu'il semble, l'ancienneté dans la ville et la stabilité professionnelle — sont les critères de cooptation. Le Bureau de la tribu demandait une souscription mensuelle de 1 000 francs, elle a

été réduite à 500 : la somme réunie, immédiatement débloquée, sert à couvrir les premiers frais, mais quand survient un décès, un cahier spécial de collecte est ouvert et l'on demande généralement 2 000 francs aux hommes et 1 000 aux femmes. Quant aux parents, ils s'organisent entre eux selon leurs possibilités, mais subissent l'obligation morale ou sociale de donner plus que les autres. Chacun donc attend le soutien financier de son groupe à condition d'avoir été lui-même régulier dans ses versements. Il reste que les fonds ainsi rassemblés financent des funérailles à peine décentes ; pour les rendre satisfaisantes, les proches épaulent celui qui enterre, s'il les a eux-mêmes déjà aidés ou s'il peut les aider en retour. En fait, le cycle requiert la solvabilité des participants, tant au niveau du système d'assurance établi entre ressortissants d'une même région qu'à celui de l'échange interpersonnel des dons et contre-dons.

En accord avec le Bureau, un représentant de la tribu, désigné pour chaque quartier d'Abidjan, avertit dès qu'il y a décès. Le Bureau se réunit alors au plus vite : il suffit de sept membres pour prendre les premières décisions. Répartition des tâches urgentes : aviser le chef au niveau de la sous-préfecture, envoyer un messenger aux villageois, faire parvenir la nouvelle dans les autres villes ivoiriennes, ouvrir les cahiers de cotisation, aménager la réception des visiteurs aux veillées, prévoir le transfert du corps au village et les moyens de transport des citadins, etc. Une avance, prélevée sur les fonds conservés par le trésorier du Bureau, couvre les premiers frais ; elle sera remboursée par les cotisations ultérieures. La complexité de ces préparatifs et leur coût justifieraient le caractère on ne peut plus bureaucratique de l'organisation des ressortissants (hiérarchisation des rôles, rigidité des procédures de décision et de transmission, etc.) : ce serait une indispensable condition d'efficacité. Or, à chaque décès, la machine prouve son mauvais fonctionnement. En fait, l'idéal administratif que cette bureaucratie prétend réaliser — neutralité, égalitarisme, prévision — entre en parfaite contradiction avec le sens même des rites funéraires, leur finalité propre : la mise au jour et le règlement des conflits entre groupes, entre individus.

En février 1985, un ressortissant de la tribu, fonctionnaire aux PTT, décède à l'hôpital. Vivant à Yopougon, un quartier d'Abidjan récemment construit, il était vice-président du Bureau ; aussi l'aîné de la tribu à Abidjan, lui-même membre du Bureau, et le trésorier viennent-ils en personne chez le frère du défunt — ils partageaient le même logement — prendre des dispositions. Ils lui transmettent 200 000 francs CFA pour les premières démarches : communiqués à la radio et dans le quotidien national, *Fraternité-Matin*. Deux veillées officielles sont annoncées, la principale allant du samedi après-midi au dimanche matin. Les résidents de

Yopougon doivent s'occuper de monter une tente, louer des sièges, rassembler des boissons. Le samedi, rien n'est préparé ou presque : une cinquantaine de chaises en tout et pour tout ; les gens du Bureau réussissent à en trouver une centaine d'autres, mais il est trop tard pour acheter du vin, des alcools. C'est un désastre. Une foule, plus de cinq cents personnes, des ressortissants de la sous-préfecture venus d'Abidjan et des autres villes, apportent leur cotisation, mais aussi les autres « côtés » — alliés et beaux-parents, originaires d'autres sous-préfectures. Tous passent la nuit là, sans qu'il y ait de quoi les recevoir : ils ne peuvent qu'insulter les organisateurs et ne s'en privent pas. Entre le Bureau et les responsables de Yopougon, l'explication fut sévère. La palabre, en réalité, développait un conflit entre (relativement) nouveaux venus à Abidjan — ceux de Yopougon — et des ressortissants plus anciens, les premiers estimant ne pas avoir à être « commandés » par les seconds qui auraient dû, eux aussi, préparer matériellement la veillée. Elle provenait aussi d'un antagonisme entre le « chef général » au niveau de la sous-préfecture, et les principaux membres du Bureau, qui auraient décidé immédiatement et sans le consulter, de la marche à suivre, comme si comptait seule la tribu, de sorte que les représentants du « chef général » n'auraient guère « encouragé » les résidents de Yopougon, etc. Tout ne se passa pas au mieux non plus entre les membres du Bureau. D'après les statuts, ils devaient verser entre 5 000 et 20 000 francs selon leur rang en cas de décès de l'un des leurs : ils transigèrent, non sans peine, à 10 000 francs chacun, qu'ils déboursèrent en plus de la cotisation pour la sous-préfecture, 1 000 francs, et de la cotisation pour la tribu, 2 000 francs, en tout donc 13 000 francs par personne, somme équivalente à un mois de loyer dans l'habitat populaire. La seconde veillée fut moins catastrophique ; cependant les visiteurs avaient encore bien assez de motifs pour « honnir » les organisateurs. L'inhumation eut lieu au village où se rendirent également les collègues des PTT : la réception dura trois jours.

On se serait volontiers imaginé que la qualité du défunt, vice-président du Bureau, aurait suscité l'émulation des trois parties prenantes dans l'ordonnancement des funérailles — le niveau sous-préfecture, le Bureau, ses parents — ce qui concrètement signifie accepter cette condition de la réussite : payer de sa personne et non pas seulement de son argent. En fait, le plus difficile, voire l'impossible. Les représentants des groupes en présence appartiennent à des fractions urbaines proches eu égard aux revenus — ceux de moyens salariés — mais distinctes quant aux trajectoires — par l'âge, le type de la profession, le niveau culturel, les possibilités d'avenir. Tous estiment au fond légitime de donner des directives et de ne pas en recevoir, si bien que l'organigramme ne résiste pas : les diverses fonctions ont beau être prévues de manière à ne

pas interférer, chacun est suspecté de dépasser ses prérogatives ou les dépasse peut-être, ce qui au final revient au même : un sabotage plus ou moins achevé. Vu sous cet angle négatif, le cas relaté était tout de même remarquable, et il est resté comme tel dans la chronique. Des observations répétées prouvent cependant l'impossibilité structurelle de mener à terme, sans accroc, l'ensemble des séquences cérémonielles : toujours, à un moment ou à un autre, une crise surgit qui entraîne un ratage, et l'analyse des accusations réciproques révèle un enchevêtrement de conflits.

A force, le témoin ne se surprend plus de ce désordre et de la faillite relative des programmes, mais bien plutôt de l'étonnement renouvelé des acteurs devant les dérapages, leur indignation et la vigueur de leurs dénigrements. Les occasions ont beau se répéter — celles qui impliquent leur propre groupe, et d'autres, tout aussi nombreuses, où ils participent à divers titres — ils ne se blament pas. Pourquoi tant de passion dans ce sociodrame somme toute répétitif, gaspilleur de temps, d'argent, d'énergie ? C'est, pour des raisons historiques et culturelles, un moment privilégié de démonstration des différences entre les personnes — en tant qu'individus, en tant que membres d'un collectif — différences proclamées, contestées, maintenues au vu et au su de tout le monde. De ce qui apparaît à l'étranger comme une intense pagaille, il se dégage, pour les acteurs, des évidences, des certitudes. Leur valeur personnelle s'éprouve là, par rapport aux autres, devant et contre les autres. Et parce que ces compétitions se produisent sans médiations, en champ clos, les participants ont le sentiment que leur issue n'est pas donnée d'avance, que leur position sur cette scène n'est pas assignée par la distribution objective des pouvoirs dans la société abidjanaise. Elle l'est pourtant bel et bien, mais il appartient à ces moments de les officialiser, de les faire reconnaître concrètement, quasi physiquement dans un univers particularisé. On comprend donc l'effervescence de ces rites ; cependant, sans rien perdre de leur virulence et de leurs effets, ils pourraient ne pas entraîner autant de dépenses. Or, à ce que rapportent les Abidjanais, le prix de revient des cérémonies s'est considérablement élevé depuis une vingtaine d'années et, selon eux, les comportements des puissants ont entraîné cet enchérissement.

Les liturgies des classes dominantes

La haute société module ses pratiques funéraires en fonction du disparu. Si, par son statut et son passé, le défunt était lié à l'appareil d'État, ses funérailles sont prétexte à une liturgie politique. Le Président ou son envoyé prononce une oraison, les dignitaires de l'État participent aux divers épisodes, la presse et la télévision

répercutent largement l'événement. Les manifestations durent plusieurs jours et l'enchaînement des rituels temporalise l'expression de la suprématie de l'État sur toutes les autres instances, ethniques, régionales, religieuses, villageoises. Les discours commémorent l'acte de fondation, la lutte anticoloniale, répètent la geste d'Houphouët-Boigny, enveloppent dans une seule et même légitimité les militants disparus et les hommes de pouvoir qui composent l'assistance. Aussi, la symbolique cérémonielle est-elle intégralement moderne : pas de rites ancestraux, mais des séquences télévisées à la mosquée ou à l'église ; pas de manifestations coutumières, mais un protocole occidentalisé. En fait, pour les gouvernés, ces mises en scène ne diffèrent pas des nombreuses autres représentations politiques qui, faisant l'ordinaire du journal télévisé et occupant régulièrement plusieurs pages de la presse nationale, rappellent constamment l'existence de l'appareil d'État.

Lorsque le disparu n'a d'autre mérite que d'être proche parent d'un « grand », les manifestations ne dépassent pas le domaine privé ; elles débordent néanmoins très largement le cadre de la parenté, non par la vertu d'une institutionnalisation politique — à la différence justement des notabilités « traditionnelles » — mais par l'effet d'enchaînements sociaux dont certains renouvellent des symboliques anciennes, tandis que d'autres relèvent de positions actuellement existantes. Ces funérailles mobilisent un vaste rassemblement, requièrent de lourds investissements ostentatoires mais, à la différence des démonstrations officielles mettant en scène l'auto-affirmation d'un pouvoir unique, celles-ci font coexister des ensembles sociaux hétérogènes, voire opposés. A cet égard, il semblerait que dans l'ensemble des liturgies ivoiriennes, ces épisodes réalisent les moments les plus symboliquement intégrateurs. A partir de cas baoulé, voici le schéma de ces cérémonies.

L'annonce du décès emprunte plusieurs voies : le bouche à oreille, les télégrammes, les communiqués de presse et de radio. Il importe d'avertir le plus rapidement possible tous les collectifs concernés et, chose plus difficile, il faut qu'ils le soient presque simultanément sous peine de froisser des susceptibilités particulièrement en éveil. Ainsi, voici quelques mois, mourait à Abidjan une femme âgée et riche, connue comme une des premières Ivoiriennes à avoir fait des études et dont les enfants sont liés de multiples manières à la haute bourgeoisie. Malade depuis un certain temps, son décès n'a pas pris sa famille de court. Sa grand-mère maternelle était originaire d'un village proche de Toumodi : les descendants de celle-ci, « cousins » et « neveux » de la défunte, avertis par télégramme, sont à Abidjan dès le lendemain matin. L'un d'eux vient chez sa sœur pour se concerter avec elle : elle ne connaissait pas la nouvelle ! Vivant à Treichville où elle tient un « maquis » et se trouvant très habituellement en contact avec les citoyens de leur

parenté, elle est mise au courant par ce « villageois » qui la taquine : « Vous dormez à Abidjan, vous n'êtes au courant de rien ! » Une émissaire ne passe que quelques heures plus tard : elle était chargée d'avertir les Abidjanais qui, n'exerçant pas d'emploi salarié, ne pouvaient être prévenus ni par téléphone, ni par télégramme, et tout cela a pris du temps. L'excuse ne tient pas : pourquoi venir là en dernier, est-elle si « petite », etc. Épisode significatif de l'ambiance des événements funéraires : ils exposent simultanément et publiquement le potentiel social de chacun, si bien que rien des procédures et des comportements ne peut échapper à l'observation critique des participants.

Le « grand » doit faire preuve de magnificence : il y va plus que de sa réputation de largesse, il y va de son honneur au sens plein du terme. Non pas seulement parce qu'il témoigne ainsi de sa piété familiale, de son respect des traditions, mais parce que c'est le contexte où il a le pouvoir de faire briller sa capacité, sans que cette démonstration, pleinement légitime, offusque. Du capital personnel va donc être largement investi dans l'affaire, mais aussi du capital reçu. En 1985, le père d'un haut fonctionnaire décède : retraité, il avait été commis dans une entreprise commerciale européenne. Après les veillées à Abidjan, l'inhumation a lieu au village natal. Qu'ils aient pu se rendre ou non sur place, les « grands » envoient de l'argent et des pagnes funéraires : le messenger du Président aurait apporté trois millions de francs CFA, les ministres auraient donné pas moins de 500 000 francs chacun, quant aux autres membres de la haute société, ils se seraient montrés tout aussi généreux. De fait, en ce domaine, la bourgeoisie d'État pratique un potlatch à l'échelle nationale : tel reçoit maintenant, il a donné avant, il donnera encore. A mesure de l'enrichissement des plus grands personnages, le niveau d'ostentation s'est considérablement élevé depuis l'Indépendance. En même temps que les pairs sont fastueusement reçus, la multitude des citadins et des villageois doit également bénéficier d'un traitement au-dessus de toutes critiques, sinon celles que dicte la mauvaise foi. Cette foule a été mobilisée par les associations qui, sur la base de la parenté, du quartier urbain, de l'ethnie, de la sous-préfecture, s'organisent et regroupent leurs adhérents. Des cars sont affrétés, des escouades de femmes prennent en charge la cuisine — elles recevront des cadeaux —, des compagnies de danseurs se succèdent, une sonorisation a été installée, des tentes ont été montées par des professionnels, un pagne spécialement imprimé pour commémorer l'événement permet aux participants d'arborez un « uniforme ». La réception dure plusieurs jours. Des hôtes s'occupent des visiteurs, les conduisent là où il a été prévu de les installer. Organisation lourde et délicate : il s'agit de réunir des fractions sociales très inégales et les susceptibilités en matière d'étiquette s'avivent en ces moments où n'ont rien

de fixe les compromis entre les règles coutumières de respect et l'observance des actuelles distances sociales. Rien ne doit manquer à personne — confort, nourriture, boisson, accueil — chacun doit se sentir traité aussi bien que n'importe quel autre, sans que cependant les hiérarchies soient brouillées.

En contraste avec les liturgies politiques qui exaltent la prééminence de l'État-nation et de son appareil, ces rituels illustrent à double titre la personne de leur ordonnateur ; comme membre à part entière de la haute bourgeoisie — ce qui signifie lié d'une manière ou d'une autre à la hiérarchie politique — et comme « patron », ces deux aspects s'avérant indissociables. Le temps du cérémonial, deux mondes communiquent : celui des puissants qui, agissant en corps avec l'un d'entre eux, donnent une représentation unitaire, et celui des gouvernés, non comme masse indifférenciée — une fraction du peuple ivoirien — mais comme une clientèle spécifique : la société du « grand » rassemblée au plus large. Fondée sur un imaginaire ancestral partagé, cette communication symbolique ne s'établit pas par le nombre et la diversité des participants dont les délégations attestent les composantes urbaines, villageoises, ethniques. L'efficacité du dispositif doit aboutir à produire un sentiment de réussite autant en matière de consommation que de savoir-faire social et des témoins, par leurs récits, évoquent des émotions esthétiques : plaisir lié à la vue d'une abondance bien réglée et à la confrontation maîtrisée des diversités.

Que l'on n'imagine pas cependant un moment de paix sociale, une réconciliation dans le souvenir des ancêtres ; les antagonismes préexistants à la cérémonie, ni abolis, ni refoulés, subsistent. Les prétextes ne manquent pas et, dès le début, tout ce qui a trait aux dévolutions des responsabilités et des charges (des plus importantes aux très secondaires) déclenche une petite guerre civile que chacun livre « à son niveau ». On comprend pourquoi il importe d'être prévenu rapidement de manière à se trouver en bonne posture à tout instant : il s'agit de rabaisser l'autre immédiatement et sans euphémiser, si l'on ne veut pas se voir abaissé soi-même. Ces rivalités inter-individuelles ne disparaissent pas sur les lieux de la cérémonie mais s'imbriquent dans les diverses oppositions (villageois-visiteurs, hommes-femmes, générations, nantis-démunis, etc.), impliquant des collectifs dont les compositions varient avec les contextes d'affrontement. Les groupes tactiques durent le temps de « se montrer » et de valoriser des talents — élégance, savoir-faire culinaire, art de la danse, du chant, habileté à la riposte, aisance dans les modes, perfection du maintien dénotant l'importance sociale, sûreté en matière d'érudition traditionnelle, etc. — tous les talents finalement, du moment que l'occasion se présente de les déployer.

Sociodrames funéraires et rapports de domination

Outre les tensions coutumières, condensées sur la sorcellerie et l'héritage, les rituels funéraires extériorisent et explicitent des antagonismes entre fractions sociales, mais selon des règles qui transforment en qualités inhérentes à la personne des acquis tirant leur origine des rapports effectifs de domination entre classes. Il reste que la prodigalité, l'étalage de fortune matérialisent le pouvoir des gouvernants, et cette équivalence entre capital économique et domination unifie les gens rassemblés aux funérailles : ils rivalisent pour manifester des privilèges spécifiques, mais demeurent, quoi qu'il en soit, subordonnés à la minorité dirigeante.

Les dominants n'ont donc pas montré l'exemple de l'austérité funéraire. Cependant, en quoi leur faste incite-t-il les gouvernés à des pratiques somptueuses, à l'échelle de leurs possibilités ? A ce que disent les interlocuteurs, les funérailles d'il y a une vingtaine d'années ne seraient plus de mise maintenant : il y manquerait l'indispensable. Ainsi le cycle funéraire comporte normalement deux épisodes : les cérémonies immédiatement liées au décès et à l'inhumation et les « grandes funérailles » célébrées lorsque leurs ordonnateurs « sont prêts ». Plusieurs années peuvent s'écouler entre les deux épisodes ; il arrive de plus en plus fréquemment qu'indéfiniment remis, le second n'ait jamais lieu. Il s'ensuit une tendance à rehausser le lustre de l'inhumation, comme si la pratique de tout faire à la fois était en voie d'institutionnalisation. Du coup, une inhumation relativement parcimonieuse, assortie de l'engagement de superbes funérailles ultérieures ne trompe personne. En revanche, ces dernières, lorsqu'elles se célèbrent, ne peuvent laisser prise à l'accusation de mesquinerie, car celui qui les organise n'est plus contraint par l'urgence. L'engrenage de la dépense fonctionne parfaitement.

Voici quelques exemples baoulé. J.B. s'est installé à Abidjan vers 1970 et a bien réussi : chauffeur-livreur d'une brasserie, il s'est acheté un camion et gère pour son compte un important dépôt de boisson qu'il a construit sur son propre terrain ; gestionnaire prudent, il passe pour le plus riche des Abidjanais de sa sous-préfecture d'origine et, bien qu'il soit relativement jeune, son avis est sollicité dans les affaires délicates. Il a perdu sa mère en 1982 et a attendu trois ans pour célébrer ses funérailles : il y a investi personnellement environ 500 000 francs CFA et a été soutenu par son entourage. Prévenus par un communiqué lancé à la radio et par le bouche à oreille, les gens sont venus nombreux : ils savaient que rien ne manquerait de ce qu'ils aiment en ces circonstances. Gaspillage pour la gloriole ? Sans doute a-t-il pris quelques plaisirs de vanité, mais il s'est surtout fait remarquer par ceux qui

comptent localement ; il passe pour un « jeune sérieux », réputation fort utile à qui ne manque pas d'ambition, et ces funérailles la confirment pleinement.

A.M., commerçante âgée d'une cinquantaine d'années, supporte avec des difficultés croissantes les effets de la dépression. Sa mère est très vieille et A.M. thésaurise le loyer d'une construction achevée à grand-peine depuis deux ans. Faute d'argent frais, elle manque des affaires, et quand elle se trouve absolument forcée de tirer sur cette provision, elle se désespère. Elle ne sera rassurée que lorsqu'elle aura économisé 500 000 francs. Pourquoi un tel niveau de dépenses, le même que celui atteint par J.B., pourtant plus influent et plus riche qu'elle ? Plusieurs « originaires » de son groupe, des diplômés proches des sphères politiques, ont construit à Abidjan de solides et brillantes positions de fortune. Intermédiaire entre ces « grands types » et son propre milieu, elle reste en relations continues avec eux et occupe notamment des fonctions bien spécifiques de médiatrice au cours de funérailles qu'ils organisent. C'est pourquoi, ne pas enterrer sa mère magnifiquement serait une « grande honte », car elle n'a aucune autre occasion de faire voir « qui elle est », aux plus riches comme aux autres.

M.K., ouvrier charpentier, atteint d'un cancer, comprenant qu'il lui restait peu à vivre, est parti, en accord avec son association, mourir dans son village afin d'éviter le transfert de son corps dont le coût aurait obligé à des funérailles parcimonieuses.

A l'inverse, P.A., une très vieille femme vivant à Abidjan depuis plus de quarante ans, a beau être mal logée, mal nourrie, souvent malade, elle refuse d'aller se reposer dans son village où elle craint de décéder. Son fils et sa fille sont pauvres et elle espère que les Baoulé de Treichville, son quartier, et le maire, Kouassi Lenoir, Baoulé lui-même, s'occuperont de son inhumation car elle a participé à la marche des femmes sur Grand Bassam : elle ne veut donc pas risquer de mourir ailleurs. Sa fille, qui partage son logement, est angoissée à l'idée de l'humiliation que son dénuement lui attirera inmanquablement.

Bien d'autres observations pourraient être ajoutées à celles-ci ; elles ne feraient que les répéter. Elles suffisent à faire comprendre deux traits fondamentaux de ces pratiques funéraires : leur dimension métaphysique et leur efficacité symbolique à l'égard des discriminations sociales. Aux funérailles, le désir d'éternité trouve caution de ce que la mort physique n'est pas redoublée par une mort sociale, caution étrangère à toute sublimation, concrète au possible : onéreuse. En revanche, quand ils souscrivent pour les défunts, les vivants reconnaissent et font reconnaître, en la mesurant à celle des autres, la dimension sociale de leur existence physique, et si les nantis font monter l'enchère, les moins fortunés sont obligés de suivre autant qu'ils le peuvent.

Très récemment le collectif baoulé, pris comme exemple dans ce travail, n'a pas « enterré » une « ressortissante » qui ne cotisait plus depuis longtemps ni au Bureau (niveau tribu), ni lors des collectes lancées par la sous-préfecture. Totalement démunie, elle était hébergée depuis peu par un covillageois, avec ses enfants, de jeunes adultes sans travail. Elle mourut subitement. Prévenus, les membres du Bureau ne se sont pas réunis et sont demeurés introuvables lorsque le « chef général » a voulu prendre leur avis. C'était suffisamment clair : puisque le Bureau ne voulait pas la « connaître », il ne s'est pas « intéressé » à elle, non plus ; et rien ne se passa. Cette décision avait été prise implicitement, personne n'aurait été assez fou pour l'argumenter publiquement : l'imprudent aurait attiré sur lui la honte collectivement éprouvée devant une attitude qui, il y a peu encore, aurait été jugée inhumaine, scandaleuse. Mais le précédent n'est pas unique et dans ce cercle, comme dans ses analogues, chacun sait maintenant que l'insolvabilité signifie le bannissement de la communauté symbolique. Paradoxalement, ces exclus qui seront enterrés « comme des chiens » manquent rarement les moments abidjanais des funérailles qui se produisent dans leur cercle. Méprisés mais tolérés en qualité de marginaux vivant d'expédients, c'est pour eux l'occasion de boire, de manger gratuitement, de soutirer un peu d'argent à leurs connaissances, de rester présents.

Finalement, l'évolution des rites funéraires depuis l'indépendance offre en raccourci une image de la société abidjanaise et plus largement ivoirienne. Quelques fractions sociales participent encore — même si c'est à des degrés considérablement différents — à un même modèle culturel ; les autres — elles rassemblent le plus grand nombre — sont éliminées. En tous domaines, comme dans celui des funérailles, les classes ivoiriennes n'ont plus guère de traditions communes à partager.

Avril 1986